JOURNEE MONDIALE DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE

Déclaration de Son Excellence Monsieur le Ministre de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme

Le 22 Mai 2011

Ir. Jean-Marie NIBIRANTIJE

Chers Burundais, Amis du Burundi

En cette journée du 22 Mai 2011, le Burundi voudrait s'associer aux autres nations du monde pour célébrer la Journée Mondiale de la Biodiversité. Pour cette année 2011, le thème choisi est «*La Biodiversité forestière*». Cette journée et le thème lui dédié cadrent bien avec cette année 2011 retenue par les Nations Unies comme «*Année Internationale des forêts*». Cette journée constitue donc une occasion privilégiée pour le Burundi de mener des réflexions approfondies sur le rôle des écosystèmes forestiers dans le maintien de la biodiversité végétale et animale mais également pour la perpétuation de la vie des Burundais dans un contexte économique, social et culturel.

Le Burundi, vous le savez bien, est un pays de modeste superficie mais qui garde une richesse importante en matière de forêts. On citerait à titre d'exemple les forêts de montagnes qu'on retrouve sur la crête Congo-Nil comme celles de la Kibira, de Bururi et de Monge. Ces forêts ont dans l'ensemble plus de cinquante mille ha dont quarante mille pour le seul Parc National de la Kibira. Plus de 1000 espèces de plantes sont connues dans les forêts de montagne et sa faune est marquée par plusieurs espèces endémiques. Les forêts de montagne constituent également des habitats pour six espèces de singes dont le Chimpanzé, espèce menacée dans le monde mais à attrait touristique important.

Au Sud du pays, nous avons la forêt de Kigwena qui occupe la bordure du lac Tanganyika et les forêts claires qui occupent les escarpements côtiers depuis Rumonge jusqu'à Nyanza-Lac et remontent jusqu'à Gisagara en province de Cankuzo, dans la dépression de Kumoso. Nous ne pouvons pas manquer de signaler la forêt de Rukoko qui est constituée par le palmier sauvage endémique de la plaine de la basse Rusizi avec plus de 1000 espèces végétales déjà connues par des scientifiques.

Il existe également au Burundi des savanes arborescentes dont les plus remarquables se localisent dans le Parc National de la Ruvubu. Ce Parc National de 50000 ha constitue le seul écosystème du pays qui a pu sauvegarder une richesse faunistique où l'on trouve encore le buffle avec plus de 2400 individus de buffles et plusieurs types d'antilopes. Au Nord du Burundi à Kirundo, les bosquets xérophiles de Murehe sont les seuls représentants de ce genre qui nous restent pour tout le territoire national. A côté de ces écosystèmes forestiers naturels, le Burundi dispose également de multiples plantations d'*Eucalyptus*, de *Pinus*, de *Callitrix* sur différentes crêtes, chaînes de montagnes et collines du pays avec un total de plus de 120000 ha.

Chers Burundais, Amis du Burundi

Toutes ces forêts nationales jouent des fonctions indispensables dans un contexte économique, social et culturel. En effet, servant de véritable toit sur la ligne de partage des eaux des bassins du Congo et du Nil, les forêts de montagne jouent un rôle fondamental dans la régulation du régime des eaux et la protection des bassins versants contre l'érosion sur les pentes à forte inclinaison.

Ces fonctions permettent l'alimentation en eau d'une grande partie des terres agricoles, la conservation des sols et surtout la régulation des cours d'eau, afin d'accroître les surfaces irriguées dans la plaine de l'Imbo et dans les plateaux centraux. Elles évitent ensuite le surenvasement des cours d'eau et partant, la pollution du lac Tanganyika.

La production d'électricité, avec toutes les activités de développement y associées, est fortement liée aux forêts de montagne qui alimentent et maintiennent le débit des barrages. Notons que le seul barrage de Rwegura sur la Gitenge fournit actuellement 50% des besoins du pays en électricité. De plus, c'est grâce aux influences climatiques de la Kibira que 3 usines et des plantations de thé sont implantées dans cette forêt.

Au Sud du pays, les forêts des collines bordant la plaine protègent le lac Tanganyika contre l'érosion et la sédimentation et favorisent, par voie de conséquence, les activités de pêche rentables, pourtant en situation précaire dans la région du Nord où la végétation a été décimée depuis très longtemps.

En plus de ces fonctions, les écosystèmes forestiers du Burundi fournissent une multitude de produits divers aux communautés locales, aux artisants et aux commerçants, notamment les plantes médicinales, les produits artisanaux comme les rotins et le bambou, les produits comestibles comme les champignons et les fruits, etc. Tous ces produits forestiers participent dans la survie d'une bonne partie de la population et constituent des sources de revenus incontestables.

Chers Burundais, Amis du Burundi

Malgré l'importance de la biodiversité forestière nationale, la question de sa dégradation se pose avec acquitté au Burundi. En effet, dans notre pays, la déforestation a été à l'origine d'une réduction importante de nos écosystèmes forestiers avec un taux annuel estimé à 9%. Ce taux de déforestation est donc supérieur au taux de reforestation. Parmi les causes de la déforestation, il faut citer :

- la forte pression sur les ressources forestières liée à la forte dépendance de la population vis-à-vis du bois comme source d'énergie mais également comme bois de service ;
- la déforestation par défrichement cultural est également occasionnée par la recherche des terres agricoles encore fertiles ;
- les feux de brousse modifient remarquablement nos forêts. Plusieurs crêtes et chaînes de montagnes de l'Est du Burundi se présentent actuellement comme des déserts rocheux à cause de ces feux répétitifs.

Nous ne pouvons pas manquer aussi de signaler la mauvaise affectation des terres à l'origine de la conversion des écosystèmes forestiers et des boisements en terres agricoles, pastorales et en centres urbains ou en villages.

Cette dégradation de la biodiversité forestière s'est accompagnée par la perte et la perturbation de plusieurs écosystèmes et la disparition de plusieurs espèces végétales et animales au moment où beaucoup d'autres sont en situation critique d'extinction. En effet, au nord du pays, les bosquets de collines et les innombrables papyraies qui caractérisaient cette région sont en train d'être décimées en faveur de l'agriculture, sans se soucier des impacts négatifs dans une région, pourtant la plus aride du pays. Au Sud du pays, l'implantation anarchique des habitations sur Mukungu Rukambasi, constituant le bassin versant du lac Tanganyika, devra avoir des conséquences néfastes sur les sols des collines, mais aussi sur la production des poissons si des mesures de protection ne sont pas prises immédiatement. A l'Ouest du Burundi, plusieurs écosystèmes de la plaine de la basse Rusizi s'effacent manifestement en faveur de l'agriculture et de l'urbanisation au moment où, à l'Est du Burundi, les coupes rases culturales, les feux de brousses et le drainage des marais de la Malagarazi-Rumpungwe continuent à amoindrir nos écosystèmes forestiers en zones rocheuses et assécher les terres du bas-fond.

Tous ces problèmes de disparition et de dégradation des forêts ainsi que les conséquences qui en découlent sont entretenus par trois causes profondes à savoir:

- la mauvaise gouvernance environnementale;
- la pression démographique;
- la pauvreté.

Certes, la persistance des problèmes de dégradation de la biodiversité forestière est liée à la mauvaise gouvernance dans la gestion des ressources forestières. Ceci se manifeste par la faible application de la réglementation relative à la gestion des ressources naturelles qui ouvre la voie à un grand nombre de conflits d'intérêts et de spéculation entre les différents utilisateurs. A cela s'ajoute les méthodes dirigistes des aires protégées à l'origine des conflits divers avec les communautés locales ayant perdu l'accès et le droit d'usage des ressources forestières.

La pression démographique sans cesse croissante est une autre cause profonde de la dégradation de la biodiversité forestière. La pertinence de la pression démographique est liée au fait qu'elle découle d'une coutume ancestrale, avoir beaucoup d'enfants étant en même temps un privilège et une stratégie contre la mortalité. Il est maintenant connu qu'avec une taille moyenne de 0,5 ha par l'exploitation, la surface a déjà atteint ses limites comme facteur principal de production et de source de revenus. La projection démographique qui nous donne 14 millions d'habitants d'ici 2015-2025, permet d'envisager ainsi un morcellement beaucoup plus accentué et la perte de fertilité des terres agricoles et, par conséquent, une déforestation par défrichement cultural de tout ce qui serait resté comme végétation forestière.

L'inadéquation entre les ressources forestières et la croissance démographique, entretenue par la mauvaise gouvernance, viendra encore fragiliser la population rurale qui se trouve déjà dans une situation de pauvreté chronique et de vulnérabilité extrême.

Chers Burundais, Amis du Burundi

La question de biodiversité forestière a, depuis longtemps, retenu l'attention du Burundi. C'est dans ce cadre que notre pays a ratifié la Convention sur la Diversité Biologique en 1997, se dotant ainsi d'un cadre privilégié pour la conservation de la biodiversité, l'utilisation durable des ressources biologiques et le partage juste et équitable des avantages qui en découlent. C'est dans ce cadre que le Burundi a mis en place la Stratégie Nationale et Plan d'Action en matière de Diversité Biologique.

Dans le but de sauvegarder la biodiversité forestière, notre pays, il y a à peine trois semaines, vient d'adopter une nouvelle loi sur la protection des aires protégées avec comme préalable :

- l'instauration de gouvernance de cogestion des aires protégées entre l'Etat et les communautés locales;
- l'amélioration de l'accès facile et de droit d'usage des ressources biologiques des aires protégées pour les communautés locales et ;
- l'introduction des activités de développement et des alternatives en milieu humain riverain des aires protégées.

Le Gouvernement du Burundi vient également d'adopter un décret-loi portant délimitation des aires protégées comprenant les Réserves Naturelles forestière de Mpotsa et de Monge, le Paysage Aquatique Protégé de Bugesera, les Paysages Protégés de Gisagara et de Makamba, les Monuments Naturels de l'Est et le Parc National de la Ruvubu.

Actuellement, le Burundi est en train de travailler dur pour mettre en place des mesures incitatives pour le maintien de l'intégrité des aires protégées. De plus, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le Développement, le PNUD et le Fonds pour l'Environnement Mondial, le FEM, le Burundi va bientôt démarrer un projet de protéger deux grands écosystèmes forestiers du Burundi à savoir les Parcs Nationaux de la Kibira et de la Ruvubu.

Dans le domaine de la foresterie et de l'agroforesterie, des activités intenses de reboisement des terres dénudées et d'amélioration de la fertilité des sols agricoles sont en cours avec une production d'un million de plants par an pour des boisements domaniaux.

Chers Burundais, Amis du Burundi

Malgré ces multiples interventions que le Burundi a déjà menées, un effort beaucoup plus important reste à faire pour parvenir à sauvegarder la biodiversité forestière. C'est dans cette optique que le Burundi se prépare à réviser sa Stratégie Nationale et Plan d'Action en matière de Diversité Biologique. Dans ce cadre, le Burundi devra mettre un accent particulier aux questions de biodiversité forestière notamment l'établissement d'un Programme National de Protection des Plantes, d'un Programme National des Aires Protégées, d'un Plan d'Action National de Conservation de la Biodiversité de Montagne et l'élaboration d'une législation pour le contrôle des espèces en danger, celles rentrant dans le commerce international et celles envahissantes. Un Centre de Recherche en Biodiversité sera créé dans le but de mettre en place un système de suivi continu de la santé de la biodiversité.

Notre pays s'engage également à élaborer et adopter une Politique Nationale Forestière et étendre sur tout le territoire national des systèmes de gestion communautaire des boisements. Le Burundi devra ainsi garder et renforcer le Programme National de Reboisement.

Pour parvenir à accomplir cette tâche noble de préservation de la biodiversité forestière, une participation de tout le monde est indispensable. Un appel vibrant est ainsi lancé à l'endroit des communautés locales, des décideurs politiques, des institutions étatiques, du secteur privé, de la société civile, des organisations nationales et internationales et des bailleurs de fonds d'appuyer le gouvernement du Burundi dans cet effort de garder l'intégrité de la biodiversité forestière.

Nous approchons la saison sèche, période souvent caractérisée par des feux de brousse très répétitifs. Je profite de cette occasion pour lancer un appel pressant à l'endroit de tous les Burundais, les autorités, les Organisations non gouvernementales et les communautés locales pour participer massivement à réduire d'une manière significative ces fléaux. Nous souhaiterions qu'aucun cas de feux de brousse ne soit signalé sur tout le territoire national.

Avant de terminer mon propos, je ne manquerais pas de remercier toutes les personnes morales et physiques, pour le soutien maintes fois manifesté en appuyant le Burundi dans son effort de protection de l'Environnement dans l'ensemble et de la biodiversité forestière en particulier.

Je vous remercie